



## Communiqué de presse - Conseil provincial du 18 mars 2025

### La réforme du qualifiant en débat au Conseil provincial

La réforme de l'enseignement qualifiant engagée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait débat au sein du Conseil provincial de ce 18 mars. La Conseillère provinciale Florence Pottiez a interrogé le Collège sur la manière dont ce dernier compte s'inscrire dans cette réforme en vue de « *correspondre au marché du travail et d'adapter l'offre aux besoins des élèves* ».

Regrettant le calendrier imposé aux pouvoirs organisateurs, le Député provincial Pascal Lafosse a soulevé plusieurs questions restées sans réponse à ce jour. Parmi celles-ci : la capacité qu'auraient les IFAPME à absorber les élèves de septième année invités à se réorienter, alors qu'ils sont eux-mêmes limités par la disponibilité des entreprises pour l'accueil de stages.

L'enseignement provincial qualifiant étant caractérisé par une grande proximité, la question de l'accessibilité reste également entière aux yeux du Député : « *Toutes les formations qui disparaissent dans l'enseignement secondaires seront-elles ouvertes et accessibles au sein des autres niveaux de formation dès la rentrée 2025-2026 ?* »

« *La fermeture des options peu fréquentées va certainement avoir un impact sur l'orientation des élèves. Car plutôt que de s'inscrire dans l'option choisie dans une école située plus loin de leur école-source ou de leur domicile, on pressent que les élèves choisiront une autre orientation pour rester dans leur école d'origine* ».

Face à ce dossier complexe, la Province de Hainaut - concernée par 13 filières en fonction des changements annoncés - s'emploie à rechercher des solutions au travers d'échanges entre le Cabinet de la Ministre et le réseau CPEONS auquel appartient la Province de Hainaut.

Aujourd'hui, ces négociations sont notamment en cours pour que les filières concernées deviennent des formations dispensées dans l'enseignement pour adultes (anciennement promotion sociale), qui fonctionne en enveloppe fermée.

La priorité pour la Province de Hainaut est évidemment que ces nouvelles mesures n'impactent pas les élèves, maintiennent la voie vers des métiers en pénurie et que l'emploi soit maintenu. Il s'agira autant que possible d'éviter le déménagement de formations. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui encore, les discussions ont lieu et qu'aucune situation n'est complètement figée. Le Collège provincial reste particulièrement attentif aux travaux en cours.

Le Collège provincial s'est déjà d'ailleurs engagé dans une réorganisation de son enseignement horticole dans le Cœur du Hainaut. « *A Morlanwelz, la section professionnelle*

*fermera à partir de 25-26 pour être maintenue à Mons où elle existait déjà. La section technique de qualification fermera à Mons et sera conservée à Morlanwelz.*

*Ainsi, les options des deux établissements seront immunisées contre la fermeture sur le critère. Cette proactivité, décidée par le Collège, permettra de maintenir une formation en horticulture sur chaque site, de minimiser l'impact sur l'emploi et de préserver l'ADN des deux écoles : la production maraîchère bio à Mons et la production de plantes, arbustes et arbres fruitiers à Morlanwelz ».*